

REUNION DU JEUDI 7 JANVIER 2016

Convocation du 4 janvier 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2015.
2. Révision de la Participation au réseau d'assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2016 (PAC).
3. Proposition de demande de subvention DETR 2016 (dotation d'Etat)
4. Proposition d'assurance du transport périscolaire au 1^{er} janvier 2016.
5. Proposition d'adhésion à la médecine préventive du centre de gestion au 1^{er} janvier 2016.
6. Proposition de Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public de GRDF.
7. Proposition de prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016.
8. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, E .DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.BARBIER, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : C.LOISEAU par G.LEGRAND, P.THAUREAUX DE LEVARE par S.BOUDIN, C.DEGUIL par C BARBIER.

Absents excusés : JC.MALFOY, C.BURGOT

Secrétaire de séance : S.BOUDIN

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) Tarifs au 1er janvier 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs suivants de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2016 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 650 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 3 900 € H.T / par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel 2 650 € H.T / construction, Complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

Demande de subvention DETR 2016 : Aménagement Mairie – Accessibilité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

La Commune a pour obligation de faire des travaux d'aménagement afin de permettre l'accessibilité de la Mairie aux personnes handicapés, conformément à l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 fixant les dispositions, et au décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissement Recevant du Public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite au taux maximum, auprès de Monsieur le Préfet du Loiret, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2016, relative aux diverses obligations d'aménagement de la mairie, dont le montant s'élève à 124 100 € HT soit 148 920 € TTC

Demande de subvention DETR 2016 : Défense Incendie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une autre demande pour la protection incendie.

Un projet consiste à renforcer la protection incendie à l'Ouest du bourg, depuis la rue de Marcilly jusqu'à la Rue du vivier en passant par la Route de Neuville. En effet, le réseau dont le débit est insuffisant ne permet pas d'assurer la défense incendie nécessaire pour couvrir les habitations existantes et les futures habitations de la Zone d'Aménagement Concertée la Rouche – Les Tirelles.

Le montant du devis réalisé s'élève à 43 873,00 € HT soit 52 647,60 € TTC.

L'autre point porte, dans le hameau de Gallerand, Rue des Guêtres, à réaliser une aire calcaire permettant aux véhicules du SDIS de stationner, ainsi qu'un raccordement depuis un étang existant afin d'assurer la défense incendie de plusieurs habitations et du secteur boisé environnant. Le montant de ces travaux s'élève à 9 009,00 € HT soit 10 810,80 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite, au taux maximum, auprès de Monsieur le Préfet du Loiret, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2016, relative à la défense incendie de notre commune dont le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 52 882,00 € HT soit 63 458,40 € TTC

Contrat d'Assurance Transport Périscolaire ANATEEP - Année 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en tant qu'organisateur de transport, la Commune doit souscrire un contrat d'assurance périscolaire pour couvrir les risques liés aux divers transports des enfants sur le temps scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de souscrire un contrat auprès de l'ANATEEP, et accepte le devis dont le montant s'élève à 135,19 € pour l'année 2016.

Renouvellement du contrat « service de médecine préventive » du Centre de Gestion - Période 2016-2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, mise en place, par délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2009, adhésion effective à compter du 1^{er} janvier 2010. Le contrat a été renouvelé par délibération du 6 septembre 2012 pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention du service de médecine préventive avec le Centre de Gestion du Loiret, à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de 3 ans, et accepte les conditions financières fixées à 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel.

Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transports de gaz - ROPDP

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du Conseil Municipal des redevances pour l'occupation provisoire du domaine Public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz.

La collectivité fixe par délibération la redevance dans la limite des plafonds fixés par décret en prenant en compte la longueur des réseaux implantés sur son territoire.

Pour calculer la redevance, elle demande au gestionnaire du réseau de lui communiquer la longueur totale des lignes installées ou des canalisations construites et remplacées sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle du titre de laquelle la redevance est due.

Le montant de la redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution, au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux, est limité à un dixième de la redevance due au titre de l'occupation permanente par les ouvrages des réseaux publics de distribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité, sur les ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2015, et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

Affaires diverses

* Les travaux de peinture de la salle de la Cour Gauthier seront réalisés pendant les vacances de février. L'éclairage de la salle et les installations électriques seront au préalable modifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M.GOUEFFON Vincent	M. MALFOY Jean-Claude ABSENT	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe ABSENT	Mme DEGUIL Catherine ABSENTE	Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	
Mme BURGOT Christelle ABSENTE	Mme LE GOVIC Karine	M.BOUDIN Sébastien			